



DÉCISION DU MAIRE

N° SUB/ST/2025.01

Objet : Demande de subvention auprès du Centre Départemental du Gard au titre des Amendes de Police pour un projet d'aménagement de sécurité – Gestion 2025

Le Maire

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-18,

VU la délibération n°2020/04/01 du 9 juin 2020 portant délégation au Maire, et plus précisément les alinéas 4 et 26 de l'annexe 1 déterminant la délégation de fonctions au Maire,

VU le courrier en date du 4 novembre 2024 du Centre Départemental du Gard chargé de la répartition du produit des amendes de police en matière de circulation routière aux communes de moins de 10000 habitants,

CONSIDÉRANT que dans ce cadre, la commune d'Uzès souhaite présenter un dossier de subvention pour les travaux d'aménagement d'un carrefour quartier Mayac consistant à sécuriser la voirie entre l'avenue Claude Monet, le chemin de Mayac, la rue Auguste Renoir et la rue Van Gogh et par conséquent d'améliorer la sécurité des usagers,

CONSIDÉRANT que le montant des travaux s'élève à 32 734.50 € HT

DÉCIDE

Article 1 : De solliciter une demande de subvention auprès du Centre Départemental du Gard au titre des Amendes de police pour un projet d'aménagement de sécurité pour l'année 2025 au taux de maximum de la façon suivante :

Opération	32 734.50 € HT	100 %
CD30 Amendes de police	16 367 € HT	50 %
Commune	16 367 € HT	50 %

Article 2 : De signer toutes les conventions si afférentes.

Article 3 : De s'engager à respecter les conditions demandées par le financeur.

Article 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera insérée dans le registre communal des actes administratifs, publié dans les formes habituelles et dont il sera rendu compte au prochain Conseil Municipal.

Article 5 : La présente décision peut faire l'objet, à compter de sa publication et dans un délai de deux mois, d'un recours auprès du tribunal Administratif de Nîmes.

Ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet du Gard.

Uzès, le 05 /02/2025

Le Maire,
Jean-Luc CHAPON

